

**Arrêté du 4 février 2013 portant modification
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saumur
NOR : JUSB1303583A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2013 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saumur ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté du 8 janvier 2013 portant cessation d'une régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Saumur sont modifiées comme suit :

Au lieu de : « Il est à compter de la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Mme Marie-Noëlle BEUROIS épouse BOUCHER, adjointe administrative principale de 1ère classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Saumur »

Lire : « Mme Marie-Noëlle BEUROIS épouse BOUCHER, adjointe administrative principale de 1ère classe, est maintenue dans ses fonctions de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Saumur. »

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Angers en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 4 février 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK